



## Politique Hygiène, Sécurité et Environnement

# Introduction

---

La politique HSE de TDF et de ses filiales repose sur l'identification et la qualification en amont des risques associés à ses activités, la focalisation sur les dangers à haut risque, la définition de règles de sécurité applicables à ses parties prenantes internes et externes (salariés, clients, sous-traitants, fournisseurs...), la mise en sécurité de ses infrastructures, l'amélioration des conditions de travail, la protection de l'environnement, la réalisation d'actions de formation et de sensibilisation dans le but de prévenir tout accident ou incident. L'objectif étant « zéro événement à haut risque ».

La maîtrise des risques induit la mise en œuvre d'actions de prévention, d'équipements de protection collective et individuelle, de contrôle des sites et des processus. Cela se traduit, chaque année, dans une boucle d'amélioration continue, par l'établissement en liaison étroite avec la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail), d'un plan annuel de prévention permettant de définir les actions à conduire et leurs objectifs associés.



# Orientations de la politique HSE

---

La politique HSE de TDF repose sur quatre piliers principaux :

1. La sécurité et santé des personnes
2. La sécurité des infrastructures
3. L'amélioration des conditions de travail
4. La protection de l'environnement



## 1. Sécurité et Santé des personnes

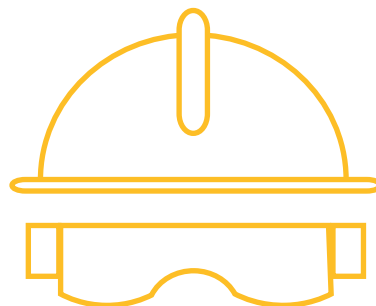
Un document légal de référence, le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, recense tous les risques et les niveaux de gravité et de fréquence associés pour chaque emploi au sein de l'entreprise. Ce document est mis à jour chaque année, en lien avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

La politique de sécurité des personnes et les actions associées visent à :

- **Appliquer les principes généraux de prévention**, notamment évaluer les risques qui ne peuvent être évités afin de prendre des mesures de protection collective et de leur donner la priorité sur les mesures de protection individuelle.
- **Elaborer et conduire des formations** telles que la prévention contre les chutes de hauteur, le risque électrique, la manutention de charges, la sécurité routière, etc.
- **Etablir et suivre les habilitations des techniciens de TDF** (intervention en hauteur, intervention électrique).
- **Maîtriser la sécurité sur toute la chaîne d'approvisionnement** (intégration de critères HSE dans les conditions générales d'achat, mise en œuvre d'indicateurs de performance HSE dans les contrats et application de pénalités en cas de non-respect des règles de sécurité, etc.).
- **Identifier et analyser les risques des opérations sur sites** (travaux ou maintenance) lors de Visites d'Inspection Commune et définir les mesures de sécurité au travers de l'établissement d'un plan de prévention. Les règles du plan de prévention doivent être appliquées par tous les intervenants sur site, y compris les sous-traitants et les clients de TDF.

- **Assurer la diffusion des informations relatives à la sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs de TDF** (accès aux sites, informations sur le site, « Pocket sécurité », consignes en cas d'urgence, etc.) :
  - **Porter secours rapidement** : fourniture de trousse de secours dans les véhicules, affichage de plan d'évacuation, formation de volontaires sauveteurs secouristes, sensibilisation à l'usage de défibrillateurs cardiaques.
  - **Sécuriser le travail en hauteur** : privilégier les protections collectives par rapport aux protections individuelles. Toute intervention doit s'effectuer à deux personnes habilitées.
  - **Prévenir les accidents de la route** : mise en place de règles internes applicables aux véhicules (équipements appropriés et leur maintenance) et aux utilisateurs (formation à la prévention du risque routier, consignes).
  - **Se protéger des champs électromagnétiques** : éviter l'exposition à des niveaux de champs supérieurs aux valeurs « limites » (mesures des zones de champs et consignes associées, protections collectives et individuelles).
  - **Sécuriser le travail isolé** : mise en œuvre d'un dispositif d'alarme manuel dans les véhicules (travailleurs itinérants), classement des sites par type d'opérations pour définir l'intervention à une ou deux personnes (travailleurs itinérants), Dispositifs d'Alarme Travailleurs Isolés (DATI) sur certains sites.
  - **Sécuriser les accès** : contrôle de la coactivité, plan de prévention en cas de travaux dangereux, obligation d'effectuer une demande d'accès avant toute intervention sur site.

## 2. Sécurité des infrastructures



Des spécifications relatives aux infrastructures (pylônes, toits-terrasses, installations électriques...) définissent les principales règles de conception. Chaque année, des opérations périodiques de maintenance sont réalisées pour vérifier la sécurité des infrastructures. Les opérations de maintenance et leurs fréquences dépendent du type d'infrastructure.

La politique HSE a pour but de :

- **Favoriser** :
  1. la suppression du risque notamment par le démantèlement ou la substitution via des équipements moins dangereux ;
  2. l'intégration de la sécurité dès la conception des sites ou des services ;
  3. le recours aux nouvelles technologies plus fiables pour réduire le nombre d'interventions.



- **Respecter les fréquences de vérifications périodiques obligatoires pour être conforme à la réglementation** (ascenseurs, installations électriques, équipements de sécurité...) et réaliser les actions de mise en conformité.
- **Maîtriser le risque amiante** : supprimer l'amiante friable et contrôler l'état de conservation de l'amiante non friable.
- **S'assurer du balisage aérien des infrastructures** : contrôle de la disponibilité des systèmes, travaux de fiabilisation, process d'information en cas de défaillance.
- **Prévenir le risque incendie** :
  1. Assurer la maintenance et le renouvellement des systèmes de détection d'incendie et des dispositifs d'extinction automatique sur les sites du réseau principal (protection coupe-feu sur les autres sites)
  2. Contrôler les permis de feu
  3. Organiser régulièrement les exercices d'évacuation

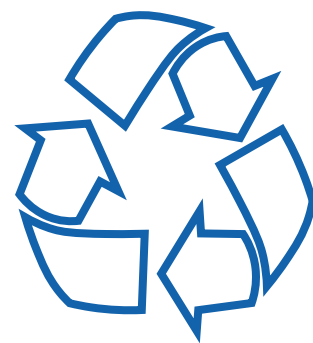
### 3. Amélioration des conditions de travail



- **Les conditions de travail sont régulièrement passées en revue en CSSCT** et font l'objet d'actions d'amélioration continue pour améliorer la Qualité de Vie au Travail des salariés de TDF, telles que :
  - l'amélioration des outils de travail et des moyens informatiques (recours aux nouvelles technologies) ;
  - l'analyse et le pilotage des temps de travail ;
  - le réaménagement des lieux et des espaces de travail en fonction des besoins métier ;
  - la simplification des processus ;
  - le partage des informations et des meilleures pratiques dans l'organisation du travail ;
  - l'implication des salariés de TDF et de leurs représentants pour la sélection et la mise en œuvre de nouveaux outils de travail (véhicules).

- Une attention est portée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle : télétravail, modération de l'usage des outils de télécommunications en dehors des heures de travail.
- Des formations sont déployées pour augmenter la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux.
- Une cellule d'écoute psychologique 24/24 heures et 7/7 jours est mise en place.

## 4. Protection de l'environnement



Au-delà des obligations réglementaires, TDF souhaite réduire l'impact de son activité sur l'environnement :

- **Pollution de l'air** : planification du remplacement ou substitution des équipements contenant des hydrocarbures halogénés.
- **Pollution des sols et de l'eau** : suppression des transformateurs électriques au polychlorobiphényle (PCB) et élimination en centre de traitement ; investigations sur les sites localisés en environnements sensibles, équipement des cuves de fioul en double peau et contrôle.
- **Effet dangereux pour le voisinage et la nature** : étude environnementale pour les nouveaux projets, plans de démantèlement d'installations, mesures de bruit en limite de propriétés, recherche d'intégration paysagère des sites TDF dans le voisinage de sites classés, gestion des plaintes environnementales.
- **Installations classées pour la protection de l'environnement** : mise à jour de déclarations liées à certaines activités, conformité aux dispositions de sécurité associées.
- **Traitement des déchets** : sélection de partenaires agréés, préférence pour le traitement par recyclage.
- **Balisage aérien** : contrôle du fonctionnement, travaux d'amélioration de la fiabilité, process d'information sécurité en cas de défaillance.

# Organisation

---



La prévention des risques repose sur l'information, la sensibilisation et l'implication de l'ensemble des salariés de l'entreprise. Les directeurs et managers de TDF ont la responsabilité de transmettre les valeurs HSE, décrites dans cette politique, au sein de leur équipe et de s'assurer de la bonne application des consignes et des règles de sécurité en vigueur.

## 1. Rôles et responsabilités des directions de TDF

- **Les membres du COMEX s'assurent de l'application de la politique HSE** de l'entreprise dans la conduite des activités de leurs directions respectives.
- **La Business Unit TowerCo définit et coordonne**, pour l'ensemble du groupe TDF, la politique HSE, et veille à sa mise en œuvre.
- **Par délégation du Président-Directeur Général de TDF, la direction du Pôle Opérations préside la CSSCT** avec la direction des Ressources Humaines, la direction de l'Amélioration des Processus Transverses, la direction de l'Ingénierie et du Déploiement, la direction de l'Immobilier et des Infrastructures et la direction des Opérations et de la performance.  
Les sujets mis à l'ordre du jour de la CSSCT sont présentés en séance, puis font l'objet, dans certains cas, d'un avis rendu en CSE.
- **Les directions de l'Ingénierie & Déploiement, et de l'Immobilier et des Infrastructures de la Business Unit TowerCo ainsi que le Pôle Opérations valident le programme annuel de prévention des risques professionnels.**
- **Les Business Units et le Pôle Opérations garantissent le maintien en conditions opérationnelles des installations** dont ils ont la responsabilité, au travers des programmes de maintenance préventive et corrective.

## 2. Coordination des actions HSE au sein de TDF

Une équipe nationale et régionale HSE est chargée du management transversal de la politique HSE de l'entreprise et s'assure de la réalisation du plan annuel de prévention en liaison étroite avec la CSSCT et les autres directions.

- **Echelon national** : le service HSE-RSE rattaché à la direction de l'Ingénierie et du Déploiement est en charge de structurer les dispositions en matière de sécurité et d'environnement, de définir et faire évoluer la politique HSE, ainsi que les consignes et règles associées, et de piloter le plan annuel de prévention des risques en coordonnant les actions HSE et le reporting.
- **Echelon régional** : un réseau HSE dédié est en charge de la coordination régionale des actions et du reporting HSE. Les RDSSE (Responsables de Domaines Santé Sécurité Environnement) de la direction de l'Ingénierie & Déploiement s'assurent de la sécurité des infrastructures et la protection de l'environnement. Les RDSSE et le Pôle Opérations s'assurent de la sécurité des personnes.

### 3. Le rôle des managers et des collaborateurs de TDF

- Les managers sont investis dans la démarche de prévention des risques. Ils portent les valeurs de la politique HSE auprès de leurs équipes notamment en relayant ou en fixant des objectifs HSE. Ils veillent à la diffusion des informations de sécurité auprès de leurs collaborateurs. Ils s'assurent de la bonne application des consignes sécurité et signalent toute situation potentiellement dangereuse auprès de leur hiérarchie.
- Les salariés et leurs représentants sont pleinement impliqués dans les sujets HSE. Les salariés disposent de représentants HSE et de représentants à la CSSCT qui sont associés à des groupes de travail, des audits de sites et des enquêtes d'accidents. Des CSSCT de proximité, présidées par les directeurs Régionaux pour les quarts de France et par le directeur de l'Amélioration des Processus (pour l'Île-de-France et l'Outre-Mer), se réunissent pour traiter les questions HSE locales et préparer ainsi la CSSCT nationale.





# Pilotage HSE

---



Un système de management HSE est mis en place et piloté par la direction de l'Ingénierie & Déploiement. Il est aligné avec les principes des normes de management de la sécurité et de l'environnement ISO 45001 et ISO 14001 et est basé sur un process d'amélioration continue, en relation avec ses parties prenantes internes et externes.

Il inclut principalement :

- **Une implication forte sur l'identification des risques importants et leur mitigation\***, particulièrement au travers d'outils réglementaires et normatifs (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels). En complément, sont réalisés de façon pro-active : une analyse des principaux risques environnementaux, et un tableau de tous les accidents, presqu'accidents et incidents, mis à jour mensuellement et examiné trimestriellement par les Commissions de proximité SSCT et la CSSCT nationale, chargées d'analyser les causes et les rapports d'enquête.
- **La mise en œuvre et le suivi du programme annuel de prévention des risques** partagé avec la CSSCT, le pilotage et le suivi mensuel des indicateurs dans un tableau de bord.
- **La réalisation d'audits de conformité des sites TDF** et de respect des règles de sécurité par les salariés de TDF, des sous-traitants et des clients.
- **Une veille réglementaire** menée par la direction de l'Ingénierie et du Déploiement, la direction des Ressources Humaines, la direction Juridique, la direction de la Réglementation et la direction de la Communication.

*Mitigation\* : terme utilisé pour désigner les moyens de réduction des risques.*

# Communication HSE

---

La prévention des risques, incidents ou accidents, repose avant tout sur l'information et la formation des salariés. Les règles et les procédures TDF sont applicables à tous les intervenants internes et externes, sur l'ensemble des sites du Groupe.



- **Les règles applicables sur les sites sont diffusées au travers :**

- d'un « Pocket sécurité » contenant les consignes de sécurité ;
- de plans de prévention établis pour les opérations de travaux et de maintenance sur les sites ;
- des consignes de sécurité spécifiques accessibles sur les smartphones des techniciens ;
- des réponses aux demandes d'accès pour les clients et sous-traitants ;
- de « Flash d'information sécurité » auprès du personnel ;
- de l'intranet et de l'extranet.

Un échange régulier est mis en œuvre avec les parties prenantes externes et internes pour partager les retours d'expérience et suivre les plans d'actions.

- **Des programmes de formation sont en place.**

- Ils sont définis au travers de plans de formation mis à jour annuellement en fonction des besoins des salariés et sont formalisés dans l'entretien de développement entre le salarié et son manager.
- La traçabilité des formations est assurée dans le système d'information, complété par l'équipe HSE.

# En cas d'incident ou d'accident

---

Des investigations détaillées sont conduites par les équipes HSE au niveau local. Tous les éléments pertinents sont enregistrés dans un tableau de bord national examiné trimestriellement par les Commissions de proximité SSCT et la CSSCT nationale.

En cas d'événements importants ou majeurs, le directeur de l'entité concernée prend toutes les mesures nécessaires. Il doit informer les directeurs de la BU Towerco, le Pôle Opérations, l'équipe HSE-RSE et la direction des Ressources Humaines, qui en informe la CSSCT. Le management local doit mettre en place les mesures conservatoires adaptées.





Relier partout, plus vite

155 bis avenue Pierre Brossette  
92541 Montrouge cedex  
France  
Tél : 01 55 95 10 00

